



Elevage de Chantime

Centre d'insémination - Vente

**Contrat de saillie
Saison de monte 2026
Feyrwak des Bertaines**

VENDEUR

Dénom. : Elevage de Chantime
Adresse : 8 Route de Decize
CP Ville : 03400 SAINT ENNEMOND
Port. : 06 11 83 46 04
Email : elevagedechantime@hotmail.com

Etalon approuvé Welsh - PFS

ACHETEUR

Dénom. :	<input type="text"/>
Nom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
CP Ville :	<input type="text"/>
Tél. :	<input type="text"/>
Email :	<input type="text"/>

JUMENT

Nom :	<input type="text"/>
Numéro Sire :	<input type="text"/>
Mois du terme :	<input type="text"/> / 2026
Ou :	<input type="checkbox"/> actuellement vide (cocher la case)

CENTRE DE MISE EN PLACE

Dénom. :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
CP Ville:	<input type="text"/>
Téléphone:	<input type="text"/>
eMail:	<input type="text"/>

CONDITIONS DE VENTE 2026 : Feyrwak des Bertaines

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

A la réservation : **290,00 € TTC - Réservation** (dont TVA 5,5% & 20%)

IAC

Solde de saillie: **270€ TTC - Solde Poulain Vivant 48H** (dont TVA 5.5%)

Réservation encaissable à la réservation, non reportable - (Comportant les Frais d'envois dans le centre d'insémination de votre choix. Le contrat comprend 16 Paillettes).

Le vendeur reste propriétaire des paillettes non utilisées. Le contrat est valable uniquement pour la jument décrite dans le contrat. Cependant, au cours de la saison si l'acheteur souhaite utiliser à nouveau l'étalon, il lui faudra en informer le vendeur afin de refaire un contrat. Seul le solde de Poulain Vivant 48H sera à régler.

L'acheteur s'engage à régler ses frais de mise en place, suivi gynécologique ainsi que la pension & autres frais auprès de son inséminateur en supplément du tarif de saillie.

Attention ! Les doses non livrées par le transporteur seront comptabilisées. Anticiper vos commandes de semences congelées.

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'I.F.C.E.. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque, soit 48 heures après la naissance du poulain. Une pénalité de 100,00 euros TTC sera appliquée pour tout retard de paiement du solde poulain vivant supérieur à 28 jours.

Fait en double exemplaire à :

Signature Vendeur :

Signature Acheteur : Avec la mention « Lu et approuvé »